



Litige suite Vente véhicule occasion

Par **torqueoyvon**, le **13/01/2016** à **00:49**

Bonjour. J'ai vendu le 29 avril 2015 une Renault Twingo de 1993 avec 157 760 kms au compteur. Le CT de moins de 15 jours stipulait comme les 2 précédents que le soubassement présentait des traces de corrosion en divers endroits et une perforation à hauteur du passage de roue AVG. Après 7 mois d'utilisation et avoir parcouru 6000 kms, l'acheteuse m'a convoqué a une expertise contradictoire qui a eu lieu aujourd'hui au prétexte que lors de la réparation du démarreur (changé), le garage s'est aperçu que la corrosion était importante et représentait un danger potentiel pour l'utilisatrice du vehicule . il a gratté le soubassement, faisant apparaître de nouvelles perforations. Le véhicule ne roule donc plus depuis novembre 2015. L'utilisatrice souhaite que je lui rembourse le véhicule arguant du fait qu'elle ne peut plus le conduire sans risque. Elle ne m'a jamais contacté pour un possible arrangement à l'amiable. Me basant sur ma bonne foi, sur le fait que la corrosion ne peut être valablement en l'espèce être considérée comme un vice caché, que le véhicule a 24 ans et que 6000 kms ont été parcourus depuis la vente, l'acheteuse peut elle obtenir gain de cause devant le juge de proximité ou suis je quasi certain de voir sa demande déboutée devant la juridiction qui va être saisie dans les prochaines semaines? Merci de votre attention.